



Analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs et  
recommandations dans le cadre de l'élaboration du  
*Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs dans le  
Nord-du-Québec, secteur Jamésie*

En collaboration avec le ministère de la Famille et des Aînés

Famille et Aînés  
Québec 

Avril 2008





*Conférence régionale  
des élus de la Baie-James*

110, boulevard Matagami, C. P. 850  
Matagami (Québec) J0Y 2A0  
Tél. : 819 739-4111  
Télécopieur : 819 739-4809

## TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION.....	4
MÉTHODOLOGIE UTILISÉE.....	5
LIMITES DE LA CONSULTATION.....	6
PRÉSENTATION DU DOCUMENT.....	7
CONSTATS GÉNÉRAUX.....	8
RECOMMANDATIONS PAR MUNICIPALITÉ ET LOCALITÉ.....	10
<i>MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS</i> .....	11
<i>MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU</i> .....	12
<i>MUNICIPALITÉ DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON</i> .....	13
<i>MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI</i> .....	14
<i>LOCALITÉ DE RADISSON</i> .....	15
<i>LOCALITÉS DE VILLEBOIS, VAL-PARADIS ET BEAUCANTON (VVB)</i> .....	16
<i>RECOMMANDATIONS RÉGIONALES</i> .....	17
PARTICULARITÉS DE LA JAMÉSIE.....	18
PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT.....	19
ANNEXE 1 - SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS PAR MUNICIPALITÉ ET LOCALITÉ.....	20
<i>MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS</i> .....	20
<i>MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU</i> .....	23
<i>MUNICIPALITÉ DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON</i> .....	26
<i>MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI</i> .....	29
<i>LOCALITÉ DE RADISSON</i> .....	32
<i>LOCALITÉS DE VILLEBOIS, VAL-PARADIS ET BEAUCANTON (VVB)</i> .....	35
ANNEXE 2 - COMPILATION DES SONDAGES.....	37
ANNEXE 3 - LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES DANS LES CPE.....	40
ANNEXE 4 - LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA CRÉ BJ.....	41
ANNEXE 5 - TAUX DE COUVERTURE EN PLACE DE GARDERIE, SECTEUR JAMÉSIE.....	43
BIBLIOGRAPHIE.....	44

## INTRODUCTION

L'entente signée entre le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) et la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) vise la production d'un document incluant les éléments suivants :

- a. L'analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire en lien avec les deux premiers objectifs du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*;
- b. L'identification des mesures à prendre en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire;
- c. L'identification des besoins relatifs aux conditions socio-économiques et à la flexibilité de l'offre de services;
- d. La production d'un état de situation de la gestion de l'attente et de l'accès à l'information sur les places disponibles dans la région;
- e. Une proposition de mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places, selon les besoins.

Vous trouverez donc dans ce document l'analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs pour la région du Nord-du-Québec, secteur Jamésie ainsi que les recommandations du comité consultatif formé par la CRÉBJ relativement au développement des services de garde éducatifs, dans le cadre de l'élaboration du *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

## MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Dans un premier temps, des rencontres publiques ont été tenues dans chacune des municipalités et localités de la Jamésie. Les usagers actuels et futurs étaient conviés à participer à ces rencontres publicisées à l'aide de :

- Feuillet inséré dans les publisacs et distribués dans chacune des résidences;
- Publicité dans les médias écrits et radios locales;
- Publicité dans les médias électroniques;
- Diffusion dans les réseaux des membres du comité consultatif;
- Distribution de feuillets dans les boîtes postales.

Les usagers pouvaient également s'exprimer en répondant à un questionnaire, aussi inséré dans les publisacs et disponible sur le site Internet de la CRÉBJ, et le retourner au CPE de leur municipalité ou localité.

Dans un deuxième temps, des rencontres avec la direction de chaque CPE de la région ont permis de recueillir de l'information, entre autres, sur les sujets suivants :

### **Portrait de la clientèle :**

- Le nombre de places occupées (temps plein, temps partiel, horaire atypique)
- Le nombre de places occupées selon la catégorie d'âge
- Éducatrice : nombre et formation
- Difficultés liées à la clientèle (santé, limites particulières, etc.)

### **Liste d'attente :**

- Nombre d'enfants sur la liste d'attente
- Délai moyen entre l'inscription sur la liste et l'accueil en garderie
- Suivi de la liste d'attente

### **Besoins des familles :**

- Horaire
- Services particuliers
- Préférences quant au type de garde (milieu familial ou installation)
- Gestion de l'information
- Fonctionnement
- Qualité des services offerts en milieu familial

### **Réalité organisationnelle :**

- Capacité de prendre des places supplémentaires
- Difficultés liées à la main-d'œuvre
- Possibilités d'agrandissement
- Problèmes liés aux locaux occupés
- Problèmes liés au personnel (roulement, formation, etc.)
- Gestion de l'organisation (participation au conseil d'administration, s'il y a lieu)

Toutes ces rencontres ont été menées entre le 28 janvier et le 7 février 2008. Vous trouverez plus de détails sur les discussions et les personnes rencontrées en consultant l'Annexe 1 - Synthèse des consultations par municipalité et localité.

## LIMITES DE LA CONSULTATION

Les consultations publiques ont habituellement tendance à attirer davantage les personnes mécontentes. De plus, le nombre de personnes présentes lors des consultations publiques est demeuré relativement faible. Au total, seulement 16 personnes se sont présentées, pour les 6 communautés visitées. Il est donc important de mentionner que l'on ne peut conclure qu'elles représentent le sentiment général de la population. Selon la CRÉBJ, ce constat n'est pas surprenant puisque le même phénomène se produit parfois lors de consultations publiques dans la région.

Le nombre de questionnaires complétés a également été très faible. Au total, seulement 38 questionnaires complétés ont été reçus. Quant aux informations recueillies, dans *l'Annexe 1 - Synthèse des consultations par municipalité et localité*, concernant les consultations effectuées auprès des fournisseurs de services, nous avons colligé l'information transmise sans validation de certains détails (normes et règles établies par le Ministère). Par contre, nous avons validé le tout afin de formuler les recommandations.

## PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Le document présente tout d'abord les **constats généraux** qui se dégagent des consultations faites sur tout le territoire. On expose ensuite les **recommandations faites pour chaque municipalité et localité**, puis les **recommandations régionales**.

Suivront quelques renseignements permettant de tracer un portrait des perspectives de développement liées à la lecture de **l'environnement économique**.

La synthèse des consultations par municipalité et localité de même que l'information complémentaire à la démarche de consultation, notamment les personnes rencontrées et les membres du comité consultatif sont disponibles en annexe.

## CONSTATS GÉNÉRAUX

- ❖ Les parents manifestent une **préférence pour la garde en installation** par rapport au service de garde en milieu familial.
- ❖ En milieu familial, lorsqu'un responsable de service de garde (RSG) est absent, les parents souhaitent que le **bureau coordonnateur ait la responsabilité de trouver une place de remplacement**.
- ❖ Dans un contexte où certaines municipalités et localités manquent de places à contribution réduite, **des garderies privées voient le jour, mais n'offrent pas de reçus**. Compte tenu de la réalité d'une région ressource (aucun proche aidant sur place, nombre de jeunes gardiennes limité, réseau amical à développer, etc.), les parents sont tenus en otage et n'ont pas d'autres choix que d'accepter cette situation.
- ❖ La gestion de la liste d'attente semble créer des insatisfactions dues à l'**incompréhension de la politique d'admission** de certains parents.
- ❖ L'insatisfaction en regard de la gestion de la liste d'attente émerge lorsqu'il y a insuffisamment de places de garde pour répondre aux besoins. La gestion de la liste d'attente n'est donc pas nécessairement l'enjeu. C'est plutôt le **manque de place** qui crée des problèmes.
- ❖ Il y a un **manque de renseignements sur le statut des entreprises du milieu** en ce qui concerne les services de garde (entreprise autonome et service gouvernemental). Les utilisateurs qui ont été interrogés à ce sujet croyaient qu'il s'agissait d'un service gouvernemental. L'un a même indiqué : « tout le monde sait que c'est gouvernemental ».
- ❖ La région du Nord-du-Québec est une région habitée en grande majorité par des gens qui viennent y travailler. Souvent, les couples qui s'y installent n'ont pas de famille proche et leur réseau amical prend du temps à tisser. La **disponibilité des places en services de garde est donc primordiale pour la région** dans le cas contraire, la situation peut à elle seule, décourager certaines familles à s'y installer.
- ❖ Le Ministère doit prendre en considération les réalités spécifiques du Nord-du-Québec et mettre en place des **clauses modulateurs adéquates** dans la façon dont est calculé et accordé le financement, permettant ainsi une adéquation juste de la situation vécue par chaque Centre de la petite enfance (CPE) de la région.
- ❖ L'incompréhension de certains parents face à la structure des milieux de garde et la grande mobilité des travailleurs dans la région réduit la capacité de mobilisation des milieux et des citoyens. Par conséquent, plusieurs CPE éprouvent des **difficultés à combler les postes au sein de leur conseil d'administration** respectif.
- ❖ Dans la majorité des milieux, il y a une meilleure **implication citoyenne des parents** dont les enfants évoluent en installation. Certains responsables pensent que la plus grande proximité entre les parents et l'installation explique ce phénomène, alors que les parents dont les enfants évoluent en milieu familial sont plutôt coupés de l'administration courante du CPE.
- ❖ La réalité particulière du Nord-du-Québec crée une pression financière supplémentaire sur les CPE. En effet, bien que les coûts de construction soient modulés selon le même indice que l'Abitibi-Témiscamingue, les CPE en dans le Nord-du-Québec ne reçoivent aucune indexation des

frais d'exploitation inhérents à ce type de services. Pourtant, l'éloignement crée une pression à la hausse des **frais d'exploitation devant être indexés**, notamment les frais d'entretien et de réparation du bâtiment, les salaires et l'épicerie.

- ❖ Il semble que les possibilités **de formation à distance pour les éducatrices** ne soient pas connues de tous.
- ❖ Certains **RSG ont besoin de support pour la comptabilité et la fiscalité de leur entreprise**.

## **RECOMMANDATIONS PAR MUNICIPALITÉ ET LOCALITÉ**

Vous trouverez dans cette section les recommandations de la CRÉBJ par municipalité et localité puis les recommandations s'appliquant à toute la région. Pour obtenir des informations plus exhaustives, veuillez consulter l'Annexe 1 - Synthèses des consultations par municipalité et localité.

Notez que le présent document répond directement aux objectifs du Plan régional d'accessibilité des services de garde éducatifs. Cependant, la CRÉBJ ne s'est pas limitée à identifier les besoins de nouvelles places ainsi que l'accès à l'information. Elle a également identifié l'ensemble des problématiques et des pistes de solutions afin d'améliorer la qualité des services de garde offerts sur le territoire et permettre un développement plus structuré des collectivités.

## **MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS**

### Problématiques :

- ❖ Les besoins de services de garde semblent comblés. La liste d'attente n'est pas trop longue (moins de dix noms) et le délai d'attente est très court. Les enfants inscrits sur la liste peuvent habituellement être accueillis dans l'année d'inscription.
- ❖ Comme il y a très peu d'enfants inscrits sur la liste d'attente, il est très facile de répondre aux demandes de renseignements des parents. Il apparaît donc inutile de mettre en place une liste d'attente centralisée.
- ❖ La garderie n'a jamais reçu de demandes du Centre régional de santé et des services sociaux de la Baie-James (CRSSBJ) pour une clientèle vulnérable. Cependant, une place est toujours en réserve en cas de besoin exprimé par le CRSSBJ.
- ❖ Les intervenants rencontrés et les sondages reçus de la population font état réel du **besoin pour des services de garde scolaires et estivaux**. Ce point fera l'objet d'une recommandation régionale, la même situation ayant été signalée dans d'autres communautés.
- ❖ La garderie Peluches et Baluchons n'est toujours pas reconnue à titre de Centre de la petite enfance. Cette situation rend l'exercice budgétaire périlleux chaque année.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas l'octroi de places supplémentaires pour ce secteur présentement. Selon les intervenants rencontrés, la garderie et les parents consultés, le nombre de places suffit à la demande.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas de mesures particulières en relation avec l'accès à l'information concernant les services de garde dans la municipalité de Chapais. La politique d'admission est très bien définie chez Peluches et Baluchons et l'ensemble de la communauté semble satisfait des services reçus.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande que la **garderie Peluches et Baluchons soit reconnue à titre de Centre de la petite enfance** avec tous les privilèges et obligations s'y rattachant. En effet, la garderie est une organisation sans but lucratif et fonctionne pratiquement déjà comme un CPE. Cette reconnaissance procurerait un financement supérieur et permettrait ainsi la consolidation de cette petite installation.

## **MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU**

### Problématiques :

- ❖ Le CPE Planète Soleil, qui dessert le territoire de Chibougamau et le milieu familial de Chapais, compte 73 places au permis de l'installation. La majorité des personnes rencontrées et des sondages reçus lors de la consultation ont fait état d'un niveau d'insatisfaction élevé envers les services de garde offerts à Chibougamau. Les délais pour obtenir une place en garderie sont longs et la gestion de la liste d'attente n'est pas bien comprise par la majeure partie des parents concernés. Les délais moyens sont de 30 à 36 mois pour obtenir une place. Les responsables du CPE Planète Soleil confirment le manque de places par sa liste d'attente contenant 198 noms.
- ❖ La pénurie de places dans les secteurs de Chibougamau est amplifiée par la relative volatilité des services de garde en milieu familial. Le taux de roulement dans ces organisations y est en effet assez important, ce qui a comme conséquence une perte de services, mais également **une baisse de confiance des parents envers le milieu familial**. Ce point fait l'objet d'une recommandation régionale.
- ❖ La population de Chibougamau semble préférer l'installation plutôt que le milieu familial en raison de la stabilité que le service procure, par exemple dans le cas de maladie ou congés des éducatrices.
- ❖ Le CPE Planète Soleil reçoit des **enfants dits « vulnérables »**. Le manque de places est tellement criant que celles-ci sont insuffisantes pour répondre au besoin de cette clientèle.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande de procéder à **l'ouverture d'une quarantaine de places en installation** à Chibougamau. Les délais d'attente, les commentaires et la frustration des parents, le nombre de noms sur la liste d'attente et l'instabilité des services de garde en milieu familial démontrent que de nombreux besoins ne sont pas comblés. Le développement de ces nouvelles places devra être **accompagné d'un support financier pour soutenir la mise en place d'une nouvelle installation** afin d'accueillir ces nouvelles places.
- ❖ Devant la préférence des parents quant aux services de garde en installation ainsi que de la difficulté à recruter des responsables de services de garde en milieu familial, le comité consultatif de la CRÉBJ recommande que le Ministère offre la possibilité au CPE de **transférer les places en milieu familial non comblées en places en installation**. Ces places s'ajouteraient aux quarante places recommandées préalablement en tenant compte du financement nécessaire pour une nouvelle installation, tel que mentionné précédemment.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande **d'octroyer du financement et de l'accompagnement afin de mettre en place une liste d'attente centralisée** répondant aux besoins propres du milieu de Chibougamau.
- ❖ Les longs délais causés par le manque de places et l'arrivée de clientèles vulnérables référées par d'autres instances rendent la compréhension de la gestion de cette liste difficile et occasionnent des frustrations chez plusieurs parents. Le CPE Planète Soleil aurait avantage à **mettre en place des activités de communications** afin d'expliquer la façon dont les places sont octroyées.

## **MUNICIPALITÉ DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

### Problématiques :

- ❖ La municipalité de Lebel-sur-Quévillon est desservie par le CPE Sucre d'orge, lequel compte 49 places au permis en installation. Les sondages reçus et les personnes rencontrées indiquent une grande satisfaction envers les services de garde.
- ❖ Ce sont particulièrement des places « poupons » qui manquent à Lebel-sur-Quévillon. Il y a 66 enfants inscrits sur la liste d'attente, dont 18 poupons, ce qui correspond à un ratio de 27 %, comparé à un ratio de 14 % dans les places octroyées (7 sur 49). L'ajout de places nécessiterait toutefois l'agrandissement de l'installation ou l'aménagement d'un autre bâtiment.
- ❖ Quelques frustrations sont parfois manifestées quant à la gestion de la liste d'attente, mais cela ne semble pas justifier de mesures particulières.
- ❖ Quelques parents ont exprimé une préoccupation par rapport à des besoins de garde atypique, mais la situation ne semble pas généralisée selon les consultations effectuées. Quant aux besoins particuliers de garde (clientèles vulnérables), le CPE dispose d'une entente avec le CRSSBJ.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande **l'octroi de cinq places « poupons » supplémentaires** pour ce secteur. Le développement de ces nouvelles places devra être **accompagné d'un support financier pour soutenir l'agrandissement de l'installation** afin d'accueillir ces nouvelles places.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas de mesures particulières en ce qui concerne l'accès à l'information pour les services de garde à Lebel-sur-Quévillon.

## **MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI**

### Problématiques :

- ❖ La municipalité de Matagami est desservie par le CPE des P'tits Maringouins, lequel dispose d'un permis de 30 places en installation. Lors de la consultation publique, les parents présents ont manifesté leur inquiétude par rapport aux délais pour obtenir une place réservée pour les poupons. Les délais excèdent régulièrement un an et le mode de gestion de la liste d'attente semble incompris de certains parents.
- ❖ Le CPE doit faire face à des contraintes organisationnelles fréquentes : **difficulté à recruter du personnel et à maintenir en poste** les intervenants formés, **coûts excessifs pour l'entretien du bâtiment** provoquant une pression exagérée sur les finances. Ces points feront l'objet de recommandations régionales.
- ❖ La **volatilité économique de la communauté** est un autre facteur prépondérant dans l'offre de services du CPE. La municipalité de Matagami ayant connu un déclin au cours des dernières années, le CPE a dû faire face à une diminution de sa clientèle et conséquemment, payer les pénalités imposées par le Ministère. Cette situation amplifie le contexte précaire de la municipalité en fragilisant un service essentiel au recrutement de travailleurs et d'entrepreneurs potentiels. Ce point fait l'objet d'une recommandation régionale.
- ❖ Un service de garde en milieu familial offre des horaires de garde atypiques, ce qui semble répondre aux besoins. Quant aux clientèles vulnérables, le CPE ne semble pas avoir été sollicité pour des places dédiées à cette clientèle.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande l'**octroi de cinq places supplémentaires « poupons »** pour le secteur de Matagami. La municipalité vit présentement un boom économique qui stimule l'arrivée de nouveaux travailleurs comptant sur l'accessibilité à des places de garde pour confirmer leur choix de vie dans cette municipalité.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas de mesures particulières en relation avec l'accès à l'information concernant les services de garde à Matagami. Cependant, le CPE aurait avantage à **mieux communiquer la politique d'admission**, surtout dans les circonstances actuelles où les places sont insuffisantes.

## **LOCALITÉ DE RADISSON**

### Problématiques :

- ❖ La réalité distincte de Radisson impose des ajustements particuliers en ce qui a trait à l'octroi des places et au taux d'occupation.
- ❖ La précarité financière de l'organisation entraîne des répercussions aux services offerts par le CPE.
- ❖ Quoique les compétences organisationnelles du CPE ne soient nullement remises en cause, la réalité particulière de ce CPE impose des groupes multiâges. Ainsi, dans le but d'assurer le développement de chacun, le contenu pédagogique offert doit être adapté à cette situation. À ce propos, la direction indique manquer, en autres, de ressources financières pour embaucher un conseiller pédagogique afin de soutenir l'organisation en cette matière. D'autre part, étant donné l'éloignement de la localité, les ressources humaines sont incapables de suivre des formations à l'extérieur de leur localité. Ainsi, les programmes éducatifs multiâges sont insuffisants.
- ❖ La satisfaction des parents à l'égard du CPE est positive. Ils sont cependant inquiets du statut précaire de l'organisation, les services de garde étant régulièrement une condition requise à l'établissement de nouvelles familles à Radisson.
- ❖ Il n'y a pas de besoin particulier relativement à la gestion de la liste d'attente, le CPE disposant de suffisamment de places pour répondre à la demande.
- ❖ Quant aux besoins particuliers de certains enfants, tel un orthophoniste, le CPE a indiqué être limité dans l'accès aux ressources spécialisées en raison de l'éloignement de la localité et des coûts élevés associés à de tels services.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande que soit **accordé un statut d'exception au CPE Jardin du Nord**. Il semble très clair que ce CPE ne peut être soumis aux mêmes taux d'occupation des autres entités du réseau en raison du caractère particulier de la localité de Radisson (éloignement, ressources limitées, difficulté à se déplacer pour formations, coût de la vie plus élevé, peu de ressources spécialisées sur place, isolement, besoin de places « flottantes », car seul service sur place, caractère essentiel du service, etc.)
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas de mesures particulières en relation avec l'accès à l'information concernant les services de garde à Radisson. Les besoins en matière de services de garde ne le requièrent pas en ce moment.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande de soutenir le CPE Jardin du Nord dans sa recherche de solutions lui permettant de **bonifier son programme éducatif, particulièrement en matière de groupes multiâges**.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande que des **sommes supplémentaires au fonctionnement soient accordées au CPE Jardin du Nord** afin de lui permettre d'assurer la qualité du service et d'offrir des conditions de travail suffisamment intéressantes

aux éducatrices pour assurer une meilleure rétention et absorber les coûts excessifs liés à l'entretien des bâtiments et à l'actualisation du mobilier éducatif.

## ***LOCALITÉS DE VILLEBOIS, VAL-PARADIS ET BEAUCANTON (VVB)***

### Problématiques :

- ❖ Ce secteur est desservi par le CPE Mamie Souris qui dispose de vingt et une places au permis et l'organisation offre des services de garde scolaire ainsi qu'un service de prématernelle.
- ❖ La principale difficulté du CPE Mamie Souris consiste à combler les places qui lui sont octroyées par le permis. Il arrive même que le CPE doive fermer ses portes pendant la période estivale. Dans ce contexte, la gestion de la liste d'attente ne crée aucun problème.
- ❖ L'horaire de 7 h à 17 h 30 semble répondre à la majorité des besoins. Toutefois, des parents auraient manifesté des besoins concernant la garde atypique (soir, nuit et week-end). Après sondage auprès de la population, il semble qu'il y aurait au moins six enfants dont les parents aimeraient pouvoir profiter du service selon cet horaire. Les dirigeants du CPE Mamie Souris évaluent actuellement la possibilité d'établir un horaire atypique.
- ❖ L'équilibre budgétaire est aussi menacé par les pénalités liées au taux d'occupation. Bien que les services connexes permettent de dégager des revenus, ils sont insuffisants pour permettre des améliorations locatives majeures ou l'octroi de meilleures conditions salariales. Aussi, vivant avec la réalité budgétaire d'une petite installation, le CPE ne dispose jamais des ressources nécessaires pour améliorer le local, qui est vieux.

### Recommandations :

- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas l'octroi de places supplémentaires pour le CPE Mamie Souris pour le moment. L'ensemble des intervenants impliqués a indiqué que l'offre des services actuelle était suffisante.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ ne recommande pas de mesures particulières en relation avec l'accès à l'information concernant les services de garde dans le secteur de VVB car les besoins ne le requièrent pas.
- ❖ Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande que le **CPE Mamie Souris ne soit plus soumis au taux d'occupation imposé par le Ministère**. La réalité géographique du secteur de VVB rend difficile l'atteinte dudit taux. De plus, étant une petite installation, les pénalités financières ont un impact beaucoup plus important sur les budgets.

## **RECOMMANDATIONS RÉGIONALES**

Vous trouverez ci-dessous des recommandations qui excèdent les demandes du Ministère. En effet, le comité consultatif de la CRÉBJ est convaincu qu'il est nécessaire de revoir certaines façons de faire pour assurer la pérennité du réseau et améliorer les services offerts aux parents, particulièrement dans une région distincte comme la Jamésie.

- ❖ **Ajuster le financement de base de toutes les installations de la Jamésie** et enfin prendre en considération les frais d'exploitation et le coût de la vie plus élevé sur ce territoire afin d'assurer la consolidation plus particulièrement des quatre petites installations présentes en Jamésie, soit Beaucanton, Matagami, Radisson et Chapais.
- ❖ **Prévoir une augmentation budgétaire pour faire face à la hausse prévue des heures d'ouverture.** L'augmentation des heures d'ouverture entraînera nécessairement une hausse des coûts, ce qui fragilisera les CPE dont les finances sont déjà précaires, en particulier les petites installations, soit quatre installations sur six en Jamésie.
- ❖ **Rendre accessible la formation pour les intervenants sur le territoire du Nord-du-Québec, que ce soit pour la formation de base ou la formation continue.** Les quotas exigés pour démarrer des cohortes dans les commissions scolaires ou pour offrir des séances de formations ne peuvent s'appliquer sur un territoire aussi vaste que le nôtre où les possibilités de collaboration entre les diverses municipalités et localités sont limitées, compte tenu de la distance qui les sépare.
- ❖ **Permettre la conversion de places à contribution réduite en place de garde scolaire l'été.** Cette mesure permettrait d'offrir un service plus adapté aux parents et contribuerait au maintien continu des services de différents CPE présents sur le territoire.
- ❖ **Accroître la portée réglementaire des contrats qui lient le milieu familial et le CPE.** Pour répondre aux besoins des parents, le bureau coordonnateur doit avoir le pouvoir de faire respecter les ententes et les engagements pris par les milieux familiaux au moment de leur accréditation, notamment en matière de places « poupons » ou de garde atypique.
- ❖ **Faire en sorte que les bureaux coordonnateurs disposent de pouvoirs suffisants pour faire respecter l'entente de subvention signée entre la RSG et le parent dans les milieux familiaux.**
- ❖ **Réfléchir à des mesures permettant aux parents qui utilisent le milieu familial d'avoir accès à d'autres services de garde lors d'absences des RSG** (ex. : banque d'éducatrices suppléantes, assouplissement des règles de remplacement, etc.)
- ❖ **Diminuer le nombre de membres au sein des conseils d'administration.** Les petites installations comptent sur un bassin de bénévoles potentiels restreints. Plusieurs CPE ont mentionné leur difficulté à maintenir le quorum au sein de leur conseil d'administration, ce qui crée une perte d'efficacité pour l'organisation. Nous suggérons donc de réduire le nombre de places minimales au sein du conseil d'administration de 9 à 7.
- ❖ **Créer une campagne de sensibilisation auprès de l'ensemble des citoyens** afin de rappeler le caractère communautaire et autonome des CPE. Nous croyons que cette mesure permettrait de clarifier plusieurs incompréhensions et favoriserait la participation bénévole des parents dans leur milieu.

## PARTICULARITÉS DE LA JAMÉSIE

En tant que région ressource, les services de garde sont des **acteurs incontournables** dans le développement des communautés de la Jamésie. Il est donc très important que le Ministère comprenne les **spécificités du territoire jamésien** et **favorise le déploiement d'une offre de services adéquate et adaptée à cette réalité.**

Dans les faits :

- ❖ Plusieurs familles s'installent en Jamésie pour y travailler. C'est donc dire que les parents qui s'y établissent n'ont pas **accès à un réseau familial et amical** pouvant les soutenir en frais de services de garde.
- ❖ La région entière ne compte qu'un établissement postsecondaire situé à Chibougamau, les jeunes en âge de garder des enfants quittent donc la région en grand nombre durant l'année scolaire pour étudier. Par conséquent, le bassin de **jeunes disponibles pour garder des enfants durant l'année est très limité.**
- ❖ Une grande partie de la **population habite la région pour y travailler**, les besoins en services de garde doivent donc être disponibles. **La survie de certaines municipalités et localités est précaire**, d'autant plus que le manque de main-d'œuvre est criant, et ce, partout en province.
- ❖ Due à la réalité géographique de la Jamésie, la région n'a **pas accès à des ressources spécialisées** (orthophoniste, etc.) sur place.
- ❖ Les distances entre les différentes municipalités et localités sont très grandes. Elles représentent approximativement entre deux et six heures de route. Il y a donc **peu de possibilités de réseautage entre les éducatrices des différents CPE** de la région.
- ❖ L'éloignement par rapport aux autres régions de même que celui entre les différentes communautés du territoire rend les **déplacements (par exemple pour la formation) extrêmement problématiques ainsi que l'accès à des ressources professionnelles (électricien, etc.).**
- ❖ Le **coût de la vie dans la Jamésie est plus élevé** que dans d'autres régions puisque la Jamésie est géographiquement isolée.

## PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT

L'évaluation des besoins de places en services de garde pour un territoire dépend, en grande partie, de la **situation de l'emploi et de la santé économique** de la région. Cependant, en tant que région ressource, il est présentement difficile de prévoir ce que l'avenir réserve pour la Jamésie dans ce domaine. En effet, les bases économiques de la Jamésie sont fortement influencées par la demande de produits primaires (bois et métaux), et directement liées à la demande internationale.

Ainsi, en ce qui concerne le bois, une grande quantité de facteurs influencent négativement cette industrie. Les pronostics sont encore pessimistes pour l'année 2008 selon le Conseil de l'industrie forestière du Québec (OUELLET 2007). En ce qui a trait à la demande des métaux, selon l'Association minière du Canada, la situation restera stable pour encore quelques années tel qu'indiqué dans son *Rapport sur l'industrie minière canadienne 2007*.

D'autre part, Emploi-Québec a publié une analyse des perspectives professionnelles 2006-2010 pour les territoires du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord. Selon cette analyse, la croissance de l'emploi durant cette période sera positive (0,8). Cela représente 2 100 emplois sur cinq ans, dans les deux régions. De plus, on y prévoit que 6 000 personnes tireront avantage de leurs retraites dans les prochaines années (LE PAGE et SALHAB 2007). Comme ils seront remplacés par des travailleurs plus jeunes, ceux-ci seront plus susceptibles de devoir recourir à des services de garde.

Bref, la région est l'objet de fortes fluctuations économiques non prévisibles. Le cas de Matagami illustre bien cette situation. Il y deux ans la situation était passablement morose, alors que maintenant cette municipalité vit un véritable « boom économique ». L'ouverture d'une mine a influencé radicalement l'état de la situation. Dans un tel contexte, les modèles de projection économique sont absolument inefficaces.

Tel que constaté dans de nombreuses études réalisées en territoire jamésien, le développement économique s'effectue trop régulièrement dans une logique cyclique, où le secteur minier vient compenser pour la faiblesse du secteur forestier et vice-versa. Les statistiques peuvent alors sembler très stables alors que le tissu social en Jamésie s'est profondément modifié. Pour toutes ces raisons, le nombre de places nécessaires en services de garde demeure difficile à évaluer.

En fait, il semble que ces observations soient bien minces pour tenter de prévoir les besoins futurs en termes de places de garde à développer, mais contrairement aux autres régions du Québec, la Jamésie ne peut compter sur une lecture de ses perspectives économiques réalisée par les économistes de Service Canada. Il est donc important de tenir compte de cette réalité dans l'évaluation du nombre de places requises pour le futur.

Le comité consultatif de la CRÉBJ recommande donc au MFA d'**anticiper le développement rapide de nouvelles places en prévision d'une expansion économique soudaine en Jamésie**, car il est tout à fait plausible que la population connaisse une croissance rapide, entraîne une pression à la hausse importante sur la demande de services de garde.

## Annexe 1 - Synthèse des consultations par municipalité et localité

Vous trouverez dans cette section la synthèse des rencontres effectuées lors de la tournée régionale sur le territoire de la Jamésie.

### ***MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS***

#### Portrait de la clientèle :

- Il y a 21 places au permis de la garderie Peluches et Baluchons. Le milieu peut également compter sur deux services de garde en milieu familial, lesquels sont toutefois coordonnés par le CPE Planète Soleil de Chibougamau.
- Tous les utilisateurs de la garderie résident à Chapais, sauf un. La flexibilité de la garderie envers sa gestion des places à temps plein et à temps partiel offre plus de latitude aux parents, mais engendre plus de gestion pour l'administration.

#### Liste d'attente :

- Actuellement, il y aurait une dizaine de noms sur la liste d'attente et il est pratiquement certain que ces enfants pourront obtenir une place au cours de la prochaine année. Selon madame Mireille Brochu, directrice de la garderie Peluches et Baluchons, le délai d'attente est inférieur à un an. Ceci est corroboré par les trois répondants au questionnaire.
- Mme Brochu a expliqué la difficulté d'intégrer un nouvel enfant en cours d'année, à moins d'un départ.
- La garderie dispose d'une politique d'admission écrite. Les places sont attribuées selon les critères suivants :
  1. Enfant des employés de la garderie;
  2. Enfant dont un frère ou une sœur aîné (e) fréquente déjà l'installation;
  3. Enfant référé par un centre de santé, etc. (clientèle vulnérable);
  4. Autre enfant, en fonction de la date d'inscription.
- Comme il y a très peu d'enfants inscrits sur la liste d'attente, il est très facile de répondre aux demandes des parents. La liste est mise à jour tous les trois mois.
- La garderie dispose de 5 places « poupons ». Mme Brochu indique que le Ministère accepte qu'un enfant soit considéré comme poupon jusqu'à l'âge de 24 mois. Cette flexibilité permet une meilleure gestion des places à l'intérieur de l'installation.
- La garderie n'a jamais reçu de demandes du CRSSBJ pour des clientèles vulnérables. Cependant, la garderie garde toujours en réserve une place en cas de besoin.

### Besoins des familles :

- Les heures d'ouverture de la garderie sont du lundi au vendredi, de 7 h 15 à 17 h 15. Quelques parents auraient indiqué à la direction de la garderie un besoin de garde en dehors des heures d'ouverture actuelles. Ce besoin a été identifié dans un des trois questionnaires reçus. Selon Mme Brochu, il est possible que les heures d'ouverture soient prochainement harmonisées pour tous les services de garde, de 7 h à 18 h. Dans ce cas, ces heures combleraient les besoins manifestés.
- Les besoins des familles en matière de services de garde semblent pratiquement comblés pour cette municipalité. Selon Mme Brochu, il existe un équilibre entre les besoins et le nombre de places. La liste d'attente comprend généralement un maximum de 10 personnes et le délai d'attente ne dépasse pas un an.
- Pour l'un des parents ayant répondu au questionnaire, le service de garde scolaire semble problématique, notamment durant la période estivale. Il semble que le besoin de garde atypique (de soir, sur rotation, etc.) ne soit pas manifeste.
- Personne ne s'est présenté à la consultation populaire de Chapais, sauf une responsable de services de garde nouvellement reconnue qui voulait profiter de la tribune pour promouvoir ses services. Il est donc difficile d'évaluer plus à fond les besoins des parents.
- Concernant les services particuliers, ce sont les cas d'allergies alimentaires qui requièrent le plus d'attention, puisqu'il y a trois cas graves parmi les jeunes. La garderie a adapté les menus et le service de repas en conséquence.
- La garderie a également accueilli un enfant handicapé pendant un certain temps, lequel est déménagé dans une autre localité. L'éducatrice qui était responsable de cet enfant a récemment démarré son propre service de garde en milieu familial. La garderie a profité du soutien technique du CRSSSBJ par l'entremise d'une psychoéducatrice, mais également par l'allocation d'un montant de 2 200 \$ pour adapter les équipements.

### Réalité organisationnelle :

- Comme la garderie Peluches et Baluchons n'est pas un CPE, elle ne bénéficie pas du même niveau de contribution au fonctionnement que ces derniers. En conséquence, son financement actuel ne permet pas, par exemple, d'offrir la même échelle salariale que celles offertes dans les CPE, compliquant ainsi le recrutement de personnel détenant une formation reconnue.
- La directrice est également éducatrice et partage son temps entre les responsabilités de la direction (environ 21 heures par semaines) et le service aux enfants (environ 14 heures par semaine).
- La garderie Peluches et Baluchons emploie trois éducatrices à temps plein (responsables des groupes), une éducatrice à temps partiel (chargée des pauses, du programme éducatif et de la désinfection) ainsi qu'une éducatrice à temps partiel à raison de deux jours par semaine.
- Lorsque des places sont disponibles et ne peuvent être comblées à partir de la liste d'attente, ce qui est très rare, les places sont affichées au CLSC, dans certains commerces, dans le journal local de même que dans le hall de la garderie.

- Selon Mme Brochu, les locaux occupés pour dispenser les services de garde sont adéquats. Une petite modification sera apportée sous peu, soit l'ouverture d'une porte permettant aux poupons qui sont à l'étape de l'apprentissage de la propreté d'avoir accès aux toilettes à partir de leur local.
- Si des places additionnelles étaient accordées, la garderie ne pourrait les accepter faute d'espace dans les locaux actuels. Cependant, un agrandissement serait possible en ajoutant un deuxième étage, si le contexte le justifiait.
- La gestion de la garderie est assurée par un conseil d'administration composé de sept personnes, tous des parents ayant des enfants inscrits à la garderie. Chaque année, au moins deux administrateurs (parents) changent.
- Selon Mme Brochu, la garderie a un budget qui ne permet pas beaucoup de latitude, notamment par son statut de petite installation (40 places ou moins). Au cours de l'année, différents moyens sont utilisés afin de recueillir des fonds supplémentaires pour aider au financement des activités. Par exemple, lors de sorties, les éducatrices prennent des photographies des enfants, lesquelles sont vendues 1 \$ aux parents. Ces initiatives n'ont toutefois pas d'impact majeur sur les finances de la garderie.
- La directrice a profité de l'exercice pour demander pourquoi la garderie Peluches et Baluchons ne peut être reconnue à titre de CPE. Lors de la rencontre du comité consultatif du 5 mars dernier, madame Suzy-Ann Morin, conseillère en développement et concertation au ministère de la Famille et des Aînés, a mentionné que le dossier cheminait au bureau de la ministre.

## **MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU**

Le CPE Planète Soleil gère le CPE (installation) et fait office de bureau coordonnateur pour les deux services de garde en milieu familial localisés à Chapais et ceux de Chibougamau.

### Portrait de la clientèle :

- Le CPE compte 73 places au permis de l'installation, dont 5 places « poupons ».
- Le permis du bureau coordonnateur des milieux familiaux dispose quant à lui d'une possibilité de 178 places réparties dans 30 milieux familiaux. Actuellement, seulement 21 milieux familiaux sont reconnus pour un total de 128 places. Ce qui fait qu'il y a 50 places à contribution réduite qui ne sont pas occupées.
- Selon le CPE Planète Soleil, quatre nouvelles responsables de services de garde seront reconnues d'ici mars prochain, ce qui permettra l'ouverture d'environ la moitié des places actuellement non disponibles (24/50).

### Liste d'attente :

- À Chibougamau, en raison de l'insuffisance de places, la liste d'attente semble être l'élément le plus problématique. En effet, selon Mme Boulanger, directrice du CPE, il y avait 198 enfants sur la liste d'attente lors de l'entrevue. Cette liste contient toutefois certains noms d'enfants qui bénéficient d'une place à contribution réduite en milieu familial, mais dont les parents aimeraient voir fréquenter l'installation.
- Le délai moyen pour obtenir une place à contribution réduite est de 30 à 36 mois. Cette information corrobore les indications des familles ayant répondu au sondage.
- Le CPE Planète Soleil dispose d'une politique très claire en ce qui a trait à l'admission des enfants à l'installation :
  1. La date d'inscription sur la liste d'attente (incluant l'heure d'inscription);
  2. Le besoin réel d'un service de garde de la part des parents;
  3. Une place de disponible dans le groupe d'âge requis pour l'enfant;
  4. La priorité des places aux frères et sœurs d'enfants qui fréquentent déjà l'installation.
- Le CPE doit également réserver un certain nombre de places pour une clientèle vulnérable. Ce sont des enfants référés par le Centre jeunesse, le CLSC, Emploi-Québec, un pédiatre ou un médecin. Conséquemment, cet enfant référé au CPE peut bénéficier d'une place en installation avant un enfant inscrit depuis longtemps sur la liste d'attente.
- Par ailleurs, l'installation n'est pas liée par les ententes de services que des parents signent avec un milieu familial. En effet, pour les milieux familiaux, chaque responsable de service de garde a sa propre politique d'admission. À titre de travailleuses autonomes, elles ne sont pas tenues d'offrir leurs places aux enfants inscrits sur la liste d'attente et peuvent accueillir les enfants de leur choix. Les parents les contactent donc directement pour obtenir une place.
- Lorsqu'un milieu familial ferme ses portes, les enfants qui le fréquentent peuvent se retrouver au bas de la liste d'attente de l'installation, à moins qu'ils soient déjà inscrits sur ladite liste. Dans ce cas, ils reprennent leur place à la date d'inscription originale.

- Selon la politique d'admission, la position d'un enfant dans la liste d'attente variable. C'est exactement ce que les parents ont le plus de mal à saisir! Ils ne comprennent pas, par exemple, pourquoi leur enfant est à la 8<sup>e</sup> place une journée et à la 15<sup>e</sup> la semaine suivante. C'est pourquoi le CPE hésite à dévoiler la position de l'enfant sur la liste d'attente, que ce soit au moment de l'inscription ou chaque fois que le parent vérifie la position de son enfant sur la liste d'attente. Cela s'ajoute à la frustration des parents qui ont l'impression que le CPE ne joue pas franc-jeu et qu'il y a du favoritisme.

#### Besoins des familles :

- La consultation publique tenue à Chibougamau, le 28 janvier 2008, était la première de la tournée régionale.
- Certains commentaires reçus du milieu avant la consultation laissaient croire que cette municipalité était en déficit de place à contribution réduite. Considérant cette situation, une participation d'au moins 20 personnes était anticipée. Toutefois, seulement cinq femmes ont participé à la consultation. Un homme s'est présenté juste avant la séance pour nous remettre en main propre son sondage, mais n'est pas resté pour la consultation.
- Malgré le peu d'assistance, toutes les femmes présentes ont semblé très insatisfaites de la situation et des relations avec le CPE Planète Soleil. Elles n'ont pas de place de garde pour leurs enfants et ne peuvent recevoir des renseignements précis sur la position de leur enfant dans la liste d'attente lorsqu'elles en font la demande.
- Des 12 personnes qui ont complété le sondage, plusieurs manifestent une profonde insatisfaction quant au manque de places disponibles. En effet, les répondants indiquent avoir attendu entre 12 à 36 mois pour obtenir une place et plusieurs attendent encore après ce délai. Tous ont indiqué que ce délai est inacceptable. Plusieurs se sont tournés vers des services de garde privés, mais n'obtiennent aucun reçu. Une de ces personnes fait appel régulièrement au service de halte-garderie (voir l'*Annexe 2 - Compilation des sondages*).
- Concernant les enfants d'âge scolaire, seulement trois répondants ont indiqué avoir des enfants dans cette catégorie d'âge. De ces trois, un seul a indiqué que leurs besoins de garde étaient comblés pour la période estivale. L'un des répondants précise également que le service de garde scolaire auquel leur enfant est inscrit ferme durant la période des fêtes et à la semaine de relâche, ce qui leur occasionne un réel problème.
- Bien que plusieurs parents apprécient les milieux familiaux, ceux-ci manifestent une préférence quant à la garde en installation, en raison de la flexibilité du service. En effet, en milieu familial, lorsqu'une responsable du service de garde prend congé (vacances ou maladie), les parents doivent trouver une solution alternative. Par contre, en installation, quand une éducatrice s'absente, le CPE la remplace et le service n'est en rien perturbé pour les parents. Cela constitue un net avantage pour les parents qui ne peuvent compter sur un réseau familial ou d'amis leur offrant l'alternative de garde étant donné les caractéristiques spécifiques de la région.

### Réalité organisationnelle :

- L'installation ne pourrait accueillir de places additionnelles. Le bâtiment a été prévu pour 73 places et toutes sont comblées. Il y a peu de possibilités d'agrandissement du bâtiment pour des places supplémentaires. Cependant, le terrain du CPE est suffisamment grand pour bâtir une nouvelle installation, dans le cas où le Ministère accorderait le financement requis pour un tel projet. Selon Mme Boulanger, au moins 80 places supplémentaires seraient nécessaires pour répondre à la demande dans la municipalité et assurer la rentabilité de la nouvelle installation.
- L'installation emploie neuf éducatrices. L'une détient un diplôme d'études collégiales en services de garde alors que les autres détiennent une attestation d'études collégiales. Parmi ces huit, seulement deux n'ont pas atteint le nombre d'heures d'expérience requis pour obtenir leur reconnaissance officielle. Actuellement, la qualification des éducatrices ne pose pas problème, selon Mme Boulanger. Par ailleurs, le taux de roulement des éducatrices semble satisfaisant et on n'anticipe pas de problème de dotation au cours des prochaines années.
- Le CPE est géré par un conseil d'administration est actuellement formé de neuf femmes : six parents utilisateur, un responsable de services de garde en milieu familial, une employée de l'installation et un membre de la communauté.
- La cause du manque de places à Chibougamau est principalement due à la grande instabilité des services de garde en milieu familial. En effet, il y a eu beaucoup d'ouverture et de fermeture de type de service au cours des dernières années. Donc, toutes les places accordées pour le milieu familial ne sont pas disponibles, ce qui crée un manque de places et rallonge la liste d'attente. D'autre part, les parents sont de plus en plus hésitants à utiliser ce type de services de garde par crainte de fermeture du service. Entre autres, parce qu'ils craignent de se retrouver soudainement sans services de garde. Ils indiquent donc une nette préférence pour le service de garde en installation.
- Comme les parents manifestent une préférence pour la garde en installation et que le bureau coordonnateur peine à ouvrir suffisamment de milieux familiaux pour combler toutes les places disponibles au permis, il a été demandé au CPE Planète Soleil s'il accepterait de convertir des places en milieu familial non utilisées par des places en installation, si le Ministère le permettait. La directrice a répondu qu'actuellement, ce n'était pas une option envisagée, puisqu'il y a présentement un regain d'intérêt de la part de responsables de services de garde et que le CPE prévoit pouvoir reconnaître, à moyen terme, suffisamment de nouveaux milieux familiaux pour ouvrir toutes les places au permis.
- La communication concernant la politique de gestion de la liste d'attente semble vraiment constituer un problème. Le CPE Planète Soleil aurait avantage à clarifier sa façon de procéder pour l'octroi des places, lors d'activités de communication, que ce soit en installation ou en milieu familial. Il importe que les parents prennent conscience que le CPE n'a pas de contrôle sur le nombre de places disponibles et qu'il gère la liste d'attente de façon consciencieuse et professionnelle. D'ailleurs, le MFA a développé des outils de communication à l'intention des gestionnaires de CPE qui peuvent soutenir la préparation d'activités de relations publiques et de communication, au besoin. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> [Activités de relations publiques - guide de planification à l'intention des CPE et des garderies et des bureaux coordonnateurs](http://www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/SG_guide_planif_activites_comm.pdf) . www.mfa.gouv.qc.ca/publications/pdf/SG\_guide\_planif\_activites\_comm.pdf

## **MUNICIPALITÉ DE LABEL-SUR-QUÉVILLON**

### Portrait de la clientèle :

- Le CPE Sucre d'Orge détient 49 places au permis pour son installation, dont sept places « poupons ». Une soixantaine d'enfants sont inscrits à la garderie.
- Le CPE Sucre d'orge pourrait théoriquement accueillir trois enfants de plus, mais les ratios « intervenantes-enfants » ne le permettent pas. Selon Mme Gendron, la directrice du CPE, les places « poupons » sont utilisées différemment depuis la mise en place du nouveau régime québécois d'assurance parentale (RQAP). Cette modification au régime rend l'accès plus difficile pour une période d'environ six mois.
- Plus de 40 % des enfants fréquentent la garderie à temps partiel et 50 % d'entre eux sont davantage inscrits à la garderie pour la socialisation que pour répondre à un réel besoin de service de garde.
- Quant à la garde en milieu familial, le CPE Sucre d'orge détient 60 places au permis. Il y a actuellement 10 services de garde en milieu familial et un 11<sup>e</sup> ouvrira bientôt.
- Avant l'implantation du CPE, il n'y avait qu'une garderie de 30 places à Label-sur-Quévillon, et aucun milieu familial.
- En plus du CPE en installation et de ses 60 places en milieu familial, il y aurait deux garderies privées en milieu familial à Label-sur-Quévillon.

### Liste d'attente :

- Il y a 66 enfants inscrits sur la liste d'attente, dont 18 poupons, ce qui correspond à un ratio de 27 %, comparé à un ratio de 14 % dans les places octroyées (7 sur 49). Ce constat appuie l'allégation de la directrice à savoir qu'il manquerait particulièrement de places pour les poupons à Label-sur-Quévillon.
- Plusieurs enfants bénéficient déjà d'une place à contribution réduite en milieu familial, mais demeurent inscrits sur la liste d'attente de l'installation. La liste d'attente est régulièrement mise à jour et le délai pour obtenir une place est inférieur à 12 mois. Selon Mme Gendron, le délai d'attente est de moins d'un an. Le CPE dispose d'une politique d'admission qu'il remet aux parents au moment de l'inscription.
- Même si la politique est écrite et remise aux parents, le mode de gestion de la liste n'est pas nécessairement compris par tous les parents. Ceux-ci expriment parfois de la frustration quand ils se rendent compte que leur position sur la liste ne s'est pas améliorée, tout en sachant que des enfants ont récemment intégré le service de garde.
- Par ailleurs, lorsque les parents qui utilisent les services d'un milieu familial doivent déménager leurs enfants pour une raison quelconque (fermeture du service par exemple), ils ont le réflexe de téléphoner au CPE pour obtenir les coordonnées d'une autre responsable de service de garde.

### Besoins des familles :

- Personne ne s'est présenté à la consultation publique, cependant nous avons reçu quatre questionnaires complétés. Voici les besoins exprimés :
  - Un répondant a indiqué que, lors de son retour prochain au travail, il aurait besoin d'heures prolongées de garde, soit de 5 h 30 à 18 h 15, du lundi au vendredi et n'a aucune solution pour le moment;
  - Un répondant a indiqué que ses besoins étaient comblés;
  - Un répondant a précisé qu'il aurait besoin de garde de soir (atypique), et que les heures d'ouverture étaient légèrement trop courtes (environ 15 minutes matin et soir);
  - Un répondant a indiqué que ses besoins en matière de garde durant la période estivale n'étaient pas comblés.
- Concernant la garde atypique de soir et de nuit, la direction confirme avoir reçu une demande, mais selon Mme Gendron, les parents préfèrent avoir quelqu'un à la maison pour combler ce type de besoin.
- Pour Mme Gendron, il y a un réel manque de places « poupons ». Cependant, il semble que l'ajout de telles places ne réglerait rien, puisque cela générerait un goulot d'étranglement pour les groupes d'âge subséquents, lesquels n'auraient pas nécessairement de place par la suite.
- Les heures d'ouverture sont de 7 h 30 à 17 h 30. Elles ont été réduites à la suite de la fermeture de certaines entreprises de la région. Au besoin, on accueille les enfants plus tôt, moyennant un supplément. Cette réduction des heures d'ouverture a affecté quelques parents.
- Par ailleurs, la fréquentation du service de garde baisse considérablement durant l'été, à un point tel que le CPE doit suspendre les activités d'un des groupes d'enfants. Il faut mentionner que la municipalité organise des camps de jour et qu'un organisme communautaire propose un camp culinaire aux jeunes de Lebel-sur-Quévillon.
- Selon la directrice, quelques enfants fréquentant la garderie auraient des besoins particuliers. Il existe une entente avec le CRSSSBJ pour des clientèles particulières et la disponibilité des places n'est pas un problème puisque le CPE a obtenu la permission et la collaboration des parents relativement à ces places réservées. Le CPE mentionne la bonne collaboration du centre de santé et exprime d'éventuels besoins quant à l'intégration d'enfants handicapés.

### Réalité organisationnelle :

- Pour Mme Gendron, gérer une installation de 49 places est rentable. Dans son cas, l'ancienneté des éducatrices qui est relativement basse maintient la masse salariale à un niveau acceptable. Par ailleurs, la gestion du bureau coordonnateur du milieu familial permet de maintenir deux personnes en emploi.
- La partie réservée à l'administration souffre d'un manque d'espace important. Deux à trois personnes partagent un espace d'environ 140 pieds carrés et il n'y a pas de salle d'archives.

- Le CPE doit conjuguer avec des problèmes fréquents liés au bâtiment : condensation, ventilation déficiente, portes qui gèlent et ne verrouillent plus, etc. Les coûts reliés à l'entretien sont exorbitants puisque le CPE doit régulièrement faire venir les professionnels de l'extérieur la municipalité, parfois même de l'extérieur de la région. Par conséquent, cela augmente beaucoup les frais de déplacement et de séjour pour de tels services.
- Concernant l'espace pour des places supplémentaires, on indique que le CPE pourrait accueillir quatre places supplémentaires si le besoin le justifiait. Si lesdites places étaient octroyées, le bâtiment pourrait être agrandi, car il y a suffisamment d'espace sur le terrain.
- Mme Gendron se dit ouverte à convertir les places difficilement comblées en milieu familial (le cas échéant) par des places en installation dans le cas où le Ministère envisageait éventuellement cette situation et accordait du financement pour agrandir l'installation.
- Le CPE Sucre d'Orge emploie sept éducatrices à temps plein et cinq éducatrices sur appel.
- Il semble qu'il y ait un gros roulement de personnel depuis deux ans au CPE Sucre d'Orge. Mme Gendron explique cette situation par le contexte économique qui prévaut depuis la fin 2005 et qui a occasionné de nombreux déménagements dans la municipalité.
- La formation des éducatrices ne constitue pas un problème en ce moment puisque la majorité d'entre elles ont la formation requise ainsi, le ratio de 2/3, demandé par le Ministère, est rencontré. De plus, il semble qu'une moitié des intervenantes soient inscrites à des ateliers de formation continue offerts par le réseau des CPE. Le CPE a déposé un plan de formation comme à chaque année et les formations auront lieu à Lebel-sur-Quévillon. Une vingtaine de personnes ont toutefois donné leur nom afin de démarrer une cohorte qui poursuivrait une formation offerte par le cégep de Chibougamau. L'engagement dans la poursuite de la formation semble également assez aisé, certains frais associés étant assumés par le CPE et Emploi-Québec.
- Les responsables de services de garde en milieu familial éprouvent certaines difficultés, selon Mme Gendron. Pour plusieurs, l'administration liée à la comptabilité et à la fiscalité est jugée très lourde de la part des RSG. De plus, il semble que selon le comptable choisi, les informations financières et fiscales ne soient pas traitées de la même façon.
- En ce qui concerne le conseil d'administration, deux postes réservés à des parents y sont vacants. Selon Mme Gendron, les membres du Conseil comprennent bien leur rôle. Selon elle, la façon dont ils le jouent dépend de la qualité de l'information qui leur est transmise. La principale difficulté réside dans certaines situations par exemple, lorsqu'un administrateur est à la fois juge et partie, soit à titre de parent ou d'employé du CPE.
- Idéalement, le CPE aimerait se doter de plus grands locaux avec beaucoup plus de place de rangement. Il procéderait également à l'embauche d'une éducatrice supplémentaire pouvant faire des remplacements dans les milieux familiaux lorsqu'une RSG doit s'absenter ou fermer pour les vacances.

## **MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI**

### Portrait de la clientèle :

- Le CPE des P'tits Maringouins dispose de 30 places au permis, dont cinq places « poupons ».
- Le permis pour la garde en milieu familial comprend 24 places partagées par quatre responsables de services de garde. Les 24 places sont comblées par 26 enfants, dont 20 sont inscrits à temps plein.
- M. Villeneuve, directeur du CPE, a mentionné qu'il restait cinq places de disponibles en installation au moment de la consultation. En date du 7 avril 2008, ces places étaient comblées.
- Dans l'installation, onze éducatrices sont employées, dont six sont formées. Cela ne répond pas au ratio demandé par le MFA de deux éducatrices formées sur trois.

### Liste d'attente :

- Il y a une dizaine de noms, sur la liste d'attente; c'est-à-dire des enfants n'ayant aucune place à contribution réduite, la majorité étant des poupons. Le délai d'attente pour une place « poupon » peut facilement dépasser un an, alors qu'il sera inférieur pour les autres groupes d'âge.
- Les délais pour obtenir une place semblent provoquer de l'insatisfaction chez les parents dont les enfants sont inscrits sur la liste d'attente. D'une part en raison du manque de place et d'autre part dans la façon dont les informations sur l'avancement de leur position leur sont transmises. Il semble y avoir une incompréhension de la part des parents sur la façon dont la liste d'attente évolue. Les commentaires reçus sur le CPE de la part des personnes présentes à la consultation sont assez acerbes. Pour eux, le fait que la direction soit incapable de dire exactement à quel moment ils pourront bénéficier d'une place signifie une mauvaise gestion. Toutefois, un des répondants au questionnaire a mentionné que le temps d'attente avait été d'environ 6 mois pour chacun de ses deux enfants; un délai tout à fait acceptable selon lui.
- La politique d'admission est remise aux parents qui la demandent et le mode de gestion de la liste d'attente est expliqué au moment de l'inscription. Selon M. Villeneuve, les insatisfactions naissent quand il n'y a pas de place.

### Besoins des familles :

- L'horaire de l'installation est de 7 h 30 à 17 h 30. Il semble que cela corresponde au besoin. Pour la garde atypique, on indique qu'un milieu familial est ouvert les soirs et la fin de semaine. Aucun des deux répondants au questionnaire n'a mentionné un besoin de garde atypique ou des heures d'ouverture différentes. Pour M. Villeneuve, la garde atypique de longue durée est présentement impensable en installation, en raison du peu de confort que le CPE pourrait offrir aux enfants (aucun bain, matelas inadéquats, etc.)

- Le principal besoin des parents de Matagami est l'accès à une place, particulièrement pour les pouspons. Deux couples présents à la consultation ont manifesté de l'inquiétude face à leurs possibilités de retourner au travail suite à la naissance de leur enfant. Au-delà du travail, le besoin de garde s'étend également au besoin de répit dépannage. Actuellement, ce type de service n'existe pas à Matagami, mais une personne a profité de la consultation pour annoncer le démarrage prochain d'une halte-garderie.
- Lors de la consultation publique, des échanges ont eu lieu entourant la gestion de l'information en lien avec la liste d'attente. Les parents ont indiqué qu'ils souhaiteraient que son fonctionnement leur soit mieux expliqué. Ils veulent sentir qu'ils sont importants et que leurs besoins sont réellement pris en compte. Les deux couples présents ont manifesté avoir l'impression d'être un peu laissé pour compte.

#### Réalité organisationnelle :

- Selon M. Villeneuve, la situation organisationnelle commence à peine à se stabiliser au CPE des P'tits Maringouins de Matagami. En cinq ans, il y a eu sept gestionnaires différents. L'une des raisons qui expliquent ce fort roulement de personnel est la difficulté de CPE à conjuguer avec un budget très précaire. Cette situation budgétaire s'explique d'une part par les frais de fonctionnement et d'entretien qui sont beaucoup plus élevés que dans la majorité des autres régions, et d'autre part par les pénalités imposées par le Ministère en raison de la non atteinte du taux d'occupation.
- Les éducatrices qui travaillent au CPE des P'tits Maringouins de Matagami sont syndiquées.
- La rotation de main-d'œuvre au CPE des P'tits Maringouins semble un problème majeur. En deux ans, la direction a dû embaucher dix éducatrices. La direction a même cru devoir fermer des places à un certain moment, due au manque d'éducatrices. Par ailleurs, il est difficile de recruter des éducatrices formées, car le CPE est incapable d'offrir des bonis au salaire. À salaire égal, les éducatrices vont choisir une autre région où travailler.
- Le contexte économique favorise une recrudescence des emplois qui, combinés à une pénurie de main-d'œuvre généralisée dans le Nord-du-Québec, sont des facteurs qui exacerbent les difficultés liées au recrutement et au maintien du personnel.
- En ce qui concerne la formation continue, M. Villeneuve indique que les budgets du CPE sont nettement insuffisants pour soutenir les éducatrices qui voudraient se perfectionner. Selon M. Villeneuve, ces dernières doivent toujours se déplacer à Rouyn-Noranda, en Abitibi-Témiscamingue, ce qui augmente considérablement la durée des déplacements et par conséquent, les frais reliés à la formation.
- Selon M. Villeneuve, les locaux utilisés par les enfants sont adéquats. Toutefois, l'espace réservé à l'administration est très restreint. Il n'y a qu'un seul bureau d'environ 160 pieds carrés devant accueillir la direction et la secrétaire-comptable, les classeurs, les bibliothèques et les photocopieurs. L'été, sans air conditionné, la chaleur devient insupportable pour les employés comme pour les enfants qui fréquentent l'établissement.
- Les locaux du CPE sont actuellement occupés à pleine capacité. Par contre, s'il y avait un « boom économique » et que suffisamment de places étaient ajoutées, le bâtiment pourrait être agrandi.

- Pour l'instant, il semble qu'il y ait un équilibre entre les besoins et les places offertes. Les personnes présentes à la consultation nous ont toutefois indiqué la présence de quelques garderies privées, fonctionnant à pleine capacité n'offrant pas de reçu. Cela pourrait possiblement signifier un déplacement des enfants si des places à contribution réduite étaient ajoutées à Matagami.
- L'implication de bénévole au conseil d'administration constitue un autre problème auquel doit faire face le CPE. Sur neuf sièges, deux places sont vacantes. Par ailleurs, il semble qu'il y ait beaucoup de rotation au sein du Conseil, composé seulement de femmes.
- Selon M. Villeneuve, la Jamésie fait face à des problématiques financières particulières qu'il faut considérer tels que :
  - Manque de professionnels pour l'entretien du bâtiment, occasionnant une hausse des coûts;
  - Difficulté à recruter et favoriser la rétention du personnel formé;
  - Variation des besoins de garde en fonction des fluctuations économiques : difficulté à combler les places quand l'économie va mal et manque de places lors de « booms économiques » comme c'est le cas actuellement à Matagami;
  - Augmentation des budgets de formation en fonction de l'éloignement;
  - etc.
- Le gouvernement devrait assumer les coûts réels pour répondre à des besoins spéciaux. Par exemple, lorsqu'on accueille un enfant handicapé qui a besoin de six heures d'encadrement en « un pour un », le gouvernement devrait assumer tous les frais.
- Idéalement, le CPE aimerait être en mesure de faire l'embauche d'une conseillère pédagogique et de procéder à l'achat de jouets et de livres.

## **LOCALITÉ DE RADISSON**

### Portrait de la clientèle :

- La situation à Radisson est particulière. Dans cette localité plus qu'ailleurs en Jamésie, les gens y vivent pour y travailler. Les principaux employeurs sont Hydro-Québec, la Société de développement de la Baie-James, les compagnies aériennes et la commission scolaire. Plusieurs personnes travaillent à Radisson selon des quarts de travail et leur famille ne vit pas à Radisson. D'autres s'y installent avec leurs familles et les deux parents travaillent. Dans ce cas, les services de garde sont nécessaires et considérés comme une condition à l'établissement. Cependant, les travailleurs de cette localité vont et viennent. Par exemple, les policiers qui viennent travailler à Radisson ne peuvent avoir un mandat de plus de deux ans avant d'être réaffectés ailleurs. D'autres vont y travailler temporairement pour amasser de l'argent. Il arrive régulièrement que les familles quittent simplement Radisson pendant la saison estivale pour ne revenir qu'à l'automne, ce qui favorise beaucoup de changements au niveau de la fréquentation du service de garde.
- Les places de garderie peuvent être comblées à un moment de l'année et chuter radicalement quelques mois plus tard. D'ailleurs, c'est ce qui est arrivé récemment : en juin 2007, les 29 places au permis étaient comblées, alors qu'il n'y a plus que 14 places occupées actuellement. Voyant cela, le conseil d'administration a résolu de redonner huit places au Ministère à l'automne dernier afin de réduire les pénalités dues à la fréquentation largement en deçà du taux d'occupation requis.

### Liste d'attentes :

- Les besoins de garde à Radisson ne concernent pas l'accès à une place. Tel qu'indiqué plus haut, le CPE a plutôt tendance à éprouver certaines difficultés à toutes les combler.
- Suite au retrait des huit places remises au Ministère, le CPE Jardin du Nord se retrouve actuellement avec 21 places. Pour la direction et la présidente, c'est le minimum pour une localité telle que Radisson. Si la communauté désire attirer des familles, le service de garde doit permettre un minimum de place.
- Les 21 places disponibles au permis comprennent cinq places « poupons », n'étant pas toutes comblées. Il n'y a aucune liste d'attente à Radisson, car au contraire, les places sont rarement toutes comblées.

### Besoins des familles :

- Les parents réclament une amélioration de la qualité des services en ce qui a trait aux activités pédagogiques.
- Présentement, le CPE, par manque d'enfants et d'éducatrices, doit fonctionner avec des groupes multiâges. Certains parents qui ont connu des services plus développés dans le sud de la province s'attendent à recevoir le même type de services : des groupes d'âge bien distincts et des activités pédagogiques appropriées pour chaque groupe.
- Le CPE Jardin du Nord n'est pas en mesure d'embaucher une conseillère pédagogique qui pourrait soutenir les éducatrices dans le développement et la mise en place d'activités diversifiées.

- Pour les parents présents à la consultation publique, la principale préoccupation touche la survie du CPE. D'ailleurs, trois personnes ayant répondu au sondage semblent tout à fait satisfaites des services reçus au CPE. L'un exprime toutefois de l'inquiétude par rapport au statut précaire de l'organisation. Un répondant exprime aussi des besoins de garde pour des enfants d'âge scolaire : pas de service de garde scolaire et pas toujours de camps de jour ou autres solutions de remplacement pour la saison estivale.
- Du point de vue de la directrice, d'autres besoins s'ajoutent à ceux exprimés par les familles, notamment celui de l'accompagnement spécialisé pour des enfants vivant des problématiques particulières reliées au comportement, au langage, etc.
- L'horaire d'ouverture est de 7 h 30 à 17 h 30 et ne semble poser aucun problème.

#### Réalité organisationnelle :

- Les fluctuations du taux d'occupation existent depuis le début du CPE en 2002. Par conséquent, le CPE cumule des pénalités financières. Chaque année, une grosse portion du budget est utilisée afin d'absorber le manque à gagner résultant de cette situation.
- Le CPE ne dispose pas de politique d'admission. La directrice et la présidente indiquent ne pas avoir vraiment réfléchi à cet aspect, puisque le contexte jusqu'à présent ne le requerrait pas.
- Le CPE Jardin du Nord emploie trois éducatrices à temps plein et aucune n'est jugée avoir la formation requise. En fait, l'une des éducatrices travaillant dans la garderie avant que celle-ci ne soit officiellement un CPE croyait avoir cumulé suffisamment d'heures de pratique pour qu'on lui reconnaisse les acquis. Cependant, il semble que le total des heures travaillées dans une garderie n'étant pas officiellement reconnues comme un CPE ne peuvent être reconnues<sup>2</sup>.
- Le CPE vient également d'embaucher une aide-éducatrice qui donne un coup de main durant les pauses et les périodes d'achalandage en se chargeant par exemple de la désinfection.
- Le roulement de personnel semble être un problème majeur. Les salaires offerts ne sont pas assez élevés pour intéresser la main-d'œuvre à se déplacer dans la localité. En fait, le COPE n'est pas en mesure d'offrir un salaire plus élevé que dans les autres régions malgré que le coût de la vie à Radisson soit beaucoup plus élevé. Lorsque le CPE Jardin du Nord a la chance d'accueillir une éducatrice formée, souvent celle-ci repart après avoir acquis de l'expérience.
- Concernant la formation des intervenantes, la directrice dit ne pas avoir accès à la formation et même lorsque des cours sont disponibles, il faut se rendre dans « le sud » pour y assister. Ces coûts sont faramineux quand on songe au temps de transport, frais de déplacement et de séjour pour assister à des formations. Selon Mme Siméon, les éducatrices du CPE du Nord n'auraient pas accès à de la formation à distance.
- Les locaux sont jugés adéquats, mais bénéficieraient de quelques ajustements afin de faciliter la garde des groupes multiâges. Par exemple, l'ajout d'une porte à une pièce

---

<sup>2</sup> Vérifier cette information auprès du Ministère.

permettrait aux poupons de 24 mois, qui sont à l'étape de l'apprentissage de la propreté, d'avoir accès à une toilette dans leur local.

- Le conseil d'administration est complet. Tous les parents qui fréquentent le CPE sont nécessaires pour combler les sièges du Conseil.
- Le CPE Jardin du Nord travaille actuellement à l'obtention d'un statut particulier auprès du Ministère. Il souhaite obtenir un financement suffisant afin de garantir son fonctionnement même lors de période où toutes les places ne sont pas comblées.
- Pour le CPE, il est extrêmement important de pouvoir garder toutes les places actuellement allouées à son permis afin d'être en mesure d'assurer au milieu et aux travailleurs de Radisson un service stable. La collectivité a besoin de pouvoir compter sur un nombre minimal de places.
- Le milieu contribue énormément au bon fonctionnement du CPE en prêt de service. Présentement, la directrice est à comptabiliser la valeur des contributions en services afin de témoigner au Ministère l'apport du milieu et ainsi montrer l'impact financier que cela a sur les budgets.
- Idéalement, le CPE Jardin du Nord aimerait avoir des budgets lui permettant de rafraîchir l'aménagement, d'acheter des jouets neufs pour les enfants, d'aménager la cour extérieure avec des jeux, d'acheter de nouveaux vélos, d'assurer le salaire temps plein de la directrice, d'embaucher une conseillère pédagogique et de former des éducatrices.

## ***LOCALITÉS DE VILLEBOIS, VAL-PARADIS ET BEAUCANTON (VVB)***

### Portrait de la clientèle :

- Le CPE de Beaucanton<sup>3</sup> dispose de 21 places au permis pour son installation, dont cinq places « poupons ». Au total, 37 enfants sont inscrits au CPE.
- Le CPE a du mal à combler toutes les places allouées au permis. En saison estivale, il arrive que le CPE doive carrément fermer ses portes. En moyenne, les places sont comblées à 70 %.
- Au niveau du milieu familial, le permis accorde dix places. De ces dix places, six sont comblées en étant regroupées dans un seul milieu familial.

### Liste d'attente :

- Il n'y a aucune liste d'attente au CPE de VVB. Dans le contexte où le taux d'occupation requis par le MFA n'est pas atteint, la gestion de la liste d'attente ne cause aucun problème.

### Besoins des familles :

- L'horaire du CPE est de 7 h à 17 h 30. Cela semble répondre à la majorité des besoins. Toutefois, des parents ont manifesté des besoins concernant la garde atypique (soir, nuit et week-end). Après sondage auprès de la population, il y semble y avoir environ six enfants qui fréquenteraient la garderie selon cet horaire si cela s'avérait possible. Les dirigeants du CPE Mamie Souris évaluent actuellement la possibilité d'offrir des services de garde selon un horaire atypique.
- Seulement deux personnes sont venues à la consultation publique et ont répondu au sondage. L'une semble très satisfaite des services reçus et n'a fait aucun commentaire. L'autre a mentionné un besoin de garde atypique lors de son retour au travail dans quelques mois.

### Réalité organisationnelle :

- Des pénalités sont imposées lorsqu'un CPE n'atteint pas le taux d'occupation minimum de 85 %. Comme le CPE a parfois des difficultés à atteindre ce taux, le budget de fonctionnement se voit amputé. Selon la directrice, Mme Viel, ce facteur nuit à la situation financière et laisse peu de latitude au niveau des budgets. Selon elle, les sommes associées à la gestion du bureau coordonnateur sont salutaires.
- Le CPE Mamie Souris offre un service de prématernelle de même qu'un service de garde scolaire. Ce dernier permet d'augmenter les revenus.
- Les locaux occupés sont adéquats, selon Mme Viel, quoique vieillots. L'installation est effectivement située dans une vieille école, et les locaux sont loués. Ceux-ci ne pourraient accueillir plus d'enfants que ce qui est prévu au permis, à moins d'agrandissement. Cela

---

<sup>3</sup> Le CPE est localisé à Beaucanton, mais dessert tout le secteur VVB, et quelques localités d'Abitibi-Ouest : Normétal et Dupuy

- pourrait être possible en récupérant un local, accessible de l'intérieur du CPE, qui sert actuellement d'entrepôt.
- Les locaux utilisés par le CPE sont loués, mais Mme Viel indique qu'elle aimerait bien que le CPE fasse l'acquisition d'un bâtiment afin de devenir propriétaire.
  - Actuellement, trois éducatrices travaillent à temps plein au CPE Mamie Souris, et deux à temps partiel. Cela inclut la directrice qui remplit également le rôle d'éducatrice. Selon elle, la main-d'œuvre ne pose aucun problème. La collaboration des éducatrices est remarquable. En effet, durant les périodes de baisse d'achalandage, il arrive qu'elles renoncent à un quart de travail lorsqu'il n'y a pas assez d'enfants pour ouvrir le groupe.
  - Il semblerait que certains parents préfèrent emmener leurs enfants à l'installation plutôt que d'utiliser le service de garde en milieu familial existant, mais ne le font pas de peur de vexer la RSG, dont l'influence dans la collectivité semble importante.
  - Il semble difficile de recruter des personnes prêtes à s'impliquer au conseil d'administration, même si les neuf postes au Conseil sont pourvus. Lors de la dernière assemblée générale, une seule personne s'est présentée. Seulement des femmes siègent au conseil d'administration.
  - Idéalement, le CPE aimerait être en mesure d'acheter un bâtiment qui n'abriterait que le service de garde et aménagerait de nouveaux jeux pour enfants à l'extérieur. Également, il souhaiterait offrir de meilleures conditions de travail aux employés.

## Annexe 2 - Compilation des sondages

Voici la compilation des renseignements qualitatifs extraits des questionnaires reçus. Quant aux renseignements quantitatifs, le nombre de sondages déposés ne permettant pas d'en faire une analyse statistique, nous avons préféré ne pas en faire la compilation.

### *MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS*

Q 6 Les services que vous obtenez actuellement répondent-ils à vos besoins? 6.1 Si non, pourquoi?

- L'horaire d'ouverture est problématique. Ne coïncide pas avec les heures de travail.

Q 9 Vivez-vous des contraintes liées à la garde de vos enfants que vous voudriez soulever?

- Horaire des services offerts.

### *MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI*

Q 6 Les services que vous obtenez actuellement répondent-ils à vos besoins? 6.1 Si non, pourquoi?

- Il m'est impossible de faire une recherche d'emploi puisque je n'ai pas accès à l'un service de garde.
- Aucune place disponible pour l'instant.

Q 9 Vivez-vous des contraintes liées à la garde de vos enfants que vous voudriez soulever?

- Comment envisager un retour au travail dans le cas où on ne peut même pas savoir si et quand une place sera disponible? Ni si cette place est à temps plein ou à temps partiel. De plus, il n'y a même pas de place en garderie privée.
- Pas de place disponible pour l'instant.

### *MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU*

Q 6 Les services que vous obtenez actuellement répondent-ils à vos besoins? 6.1 Si non, pourquoi?

- C'est 20 \$/jour sans reçu. (2 fois).
- Ça coûte 25 \$/jour.
- J'aurais besoin de cinq jours/semaine et non deux jours.
- Notre enfant ne reçoit aucun service de garderie (pédagogie, stimulation, l'enfant de ce répondant ne bénéficie pas d'une place de garde à 7 \$).
- Répondent aux besoins, mais très dispendieux. Notre enfant va dans une garderie qui n'a pas pignon sur rue (pas de place à 7 \$).
- Je paie actuellement 20 \$/jour et je trouve ça dispendieux. Les menus sont plus ou moins bien équilibrés et j'aimerais que mon enfant puisse aller à l'extérieur lorsque la température le permet.

- Non, parce qu'il y a supposément une liste d'attente à respecter, établie par groupe d'âge. Je suis sur cette liste depuis déjà plusieurs années et je connais des gens qui y ont adhéré après moi et qui y sont déjà placés. Pas fort!
- Trop dispendieux!

Q 9 Vivez-vous des contraintes liées à la garde de vos enfants que vous voudriez soulever?

- Depuis deux ans, au moins 10 CPE en milieu familial ont fermé dans la ville de Chibougamau, mais aucune publicité n'a été faite afin d'en recruter de nouveau. Le CPE Planète Soleil ne respecte pas la liste d'attente pour les places disponibles en installation.
- Pas encore, c'est nouveau pour nous.
- En milieu familial : Si l'éducatrice est malade, les services sont interrompus et l'on doit se débrouiller, il n'y a pas de mesure alternative. EX : remplaçante ou place en « stand-by » en CPE institutionnel.
- Pour mon enfant en âge scolaire le problème est la période estivale ou le service de garde est fermé.
- Nous déplorons le manque d'équité concernant l'attribution des places en services de garde préscolaire.
- Pour une petite ville comme Chibougamau, je trouve inacceptable d'avoir un temps d'attente comme celui-ci.
- Oui, nous commençons à travailler beaucoup plus tôt que l'ouverture des garderies (6 h 30 et 7 h).
- Au CPE Planète Soleil, il n'y a pas de fermeture temporaire pour cause de vacances (par rapport au milieu familial) et c'est super comme ça! Ce qui est compliqué, c'est le service de garde de l'école qui ferme à Noël, durant la semaine de relâche et l'été. Ça, c'est un problème pour moi.
- Oui, au niveau budgétaire. J'aimerais pouvoir compter sur une place à 7 \$, car nous voulons un 2<sup>e</sup> enfant.
- Pas de place. Pas de transparence.
- C'est surtout le non-respect de la procédure qui frustrer... pensez aux gens qui viennent s'établir pour pratiquer des métiers essentiels en région et qui sont mal servis en ce qui a trait au service de garde, ils reviennent d'où ils viennent.
- Je tiens à mentionner que je suis pour les CPE en milieu familial, mais, comme la RSG a le droit de choisir les enfants qu'elle garde il y a du favoritisme. Ce sont toujours les mêmes qui cherchent une place. Et, je sais qu'au CPE Planète Soleil, ils fonctionnent par liste d'attente formelle, mais qui n'est pas toujours respectée. C'est dommage, mais je suis infirmière et Dieu sait combien il manque de places en garderie. Dois-je déboursier 25 \$/jour chez un particulier qui ne me donne ni reçu, ni rien. J'ai trois enfants, ça revient à 50 \$/jour, sans reçu + 7 \$/jour pour le plus vieux qui va au service scolaire. Et que dire des mères au foyer qui obtiennent des places en CPE avant celles qui doivent travailler. Vous ou les personnes responsables devriez établir une liste de priorité pour ceux qui font une demande au service de garde. Merci !!!
- Mon enfant a un an et demi. J'ai donné mon nom sur la liste d'attente pour une garderie à huit semaines de grossesse et je n'ai pas encore de place.
- Il faut prévoir une place en garderie longtemps d'avance, même si on voulait rester à la maison un an ou deux. Donc, on est à la maison et nos enfants sont à la garderie pour garder leur place, c'est absurde!

### ***LOCALITÉ DE RADISSON***

Q 6 Les services que vous obtenez actuellement répondent-ils à vos besoins? 6.1 Si non, pourquoi?

- Oui pour la garderie, mais son instabilité quant à sa survie est stress d'une année à l'autre. Non, car nous n'avons pas de service de garde après l'école pour les scolaires.

### ***VILLEBOIS-BEAUCANTON-VAL PARADIS***

Q 9 Vivez-vous des contraintes liées à la garde de vos enfants que vous voudriez soulever?

- Après mon congé maternité, je vais avoir besoin de service de garde, les soirs et fins de semaine, soit à l'été 2008.

## **Annexe 3 - Liste des personnes rencontrées dans les CPE**

### ***MUNICIPALITÉ DE CHAPAIS***

Mireille Brochu  
Directrice et éducatrice  
Garderie Peluches et Baluchons  
21, 2<sup>e</sup> Avenue  
Chapais (Québec) G0W 1H0

### ***MUNICIPALITÉ DE CHIBOUGAMAU***

Nancy Boulanger  
Directrice  
CPE Planète Soleil  
899, rue O'Connell  
Chibougamau (Québec) G8P 2N3

### ***MUNICIPALITÉ DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON***

Johanne Gendron et Lise Laporte  
Directrice et coordonnatrice du bureau coordonnateur  
CPE Sucre d'Orge  
53, rue des Trembles  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

### ***MUNICIPALITÉ DE MATAGAMI***

Jean-Paul Villeneuve  
Directeur  
CPE des P'tits Maringouins  
99, rue Rupert  
Matagami (Québec) J0Y 2A0

### ***LOCALITÉ DE RADISSON***

Sophie Siméon  
Directrice (Accompagnée de la présidente du conseil d'administration)  
CPE le Jardin du Nord  
143, rue Joliette  
Radisson (Québec) J0Y 2X0

### ***LOCALITÉS DE VILLEBOIS, VAL-PARADIS ET BEAUCANTON (VVB)***

Katie Viel  
Directrice et éducatrice  
CPE Mamie Souris  
2703, boulevard du Curé-McDuff, bureau G  
Beaucanton (Québec) J0Y 1H0

## Annexe 4 - Liste des membres du comité consultatif de la CRÉ BJ

Patricia Hébert  
Conseillère aux opérations régionales  
Ministère des Affaires municipales et des Régions  
511, route 167, C. P. 70  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5

Nathalie Truchon  
Coordonnatrice  
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James  
312, 3<sup>e</sup> Rue,  
Chibougamau (Québec) G8P 1N5

Claudette Tremblay  
CLSC Première ligne  
2709 Boul. du Curé-Mc Duff, Local G  
Beaucanton (Québec) J0Z 1H0

Benoit Gauthier  
Organisateur communautaire – Service de santé  
Centre de santé de Lebel-sur-Quévillon  
950, boul. Quévillon, C.P. 5000  
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

Marie-Josée Roussel  
Services sociaux et Centre de santé  
199, rue Joliette, CP 540  
Radisson (Québec) J0Y 2X0

Liette Gosselin  
Technicienne en service social  
Centre de santé Isle-Dieu  
130, boul. Matagami  
Matagami (Québec) J0Y 2A0

Nicole Gosselin  
Conseillère aux services aux individus  
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
333, 3<sup>e</sup> Rue, 2<sup>e</sup> étage, bureau 2  
Chibougamau (Québec) G8P 1N4

Dominique Leclerc  
Coordonnatrice  
Comité condition féminine Baie-James  
Case postale 15  
Chibougamau (Québec) G8P 2K5

Susan Synnett  
Directrice  
Regroupement des CPE de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec  
195, rue Gamble Ouest  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R8

Les dirigeants des CPE de la Jamésie :

Chapais :	Mireille Brochu, Garderie Peluches et Baluchons
Chibougamau:	Nancy Boulanger, CPE Planète Soleil
Label-sur-Quévillon :	Johanne Gendron CPE Sucre d'Orge
Matagami :	Jean-Paul Villeneuve, CPE les P'tits Maringouins
Radisson :	Sophie Siméon, CPE Jardin du Nord
VVB:	Katie Viel, CPE Mamie Souris

Suzy-Ann Morin  
Conseillère en développement et concertation  
Ministère de la Famille et des Aînés  
Direction territoriale Nord-Ouest  
1760A, boulevard le Corbusier  
Laval (Québec) H7S 2K1

Marie-Josée Racicot  
Agente de développement  
Conférence régionale des élus de la Baie-James  
110 boulevard Matagami, C.P. 850  
Matagami (Québec) J0Y 2A0

## Annexe 5 - Taux de couverture en place de garderie, secteur Jamésie.

Tableau 1 Évaluation ministérielle du taux de couverture en place de garde.

	<b>Installation/garderie</b>	<b>Milieu familial</b>	<b>Total</b>
Chibougamau-Chapais	70,1 %	193,5 %	120,4 %
Lebel-sur-Québec	90,7 %	142,9 %	113,5 %
Matagami	100 %	114,3 %	105,9 %
VVB et Radisson	208,3 %	52,6 %	139,5 %

## **BIBLIOGRAPHIE**

LE PAGE, André, et Marie-Thérèse SALHAB (2007), "Le marché du travail dans la région Nord-du-Québec: Perspective 2006-2010", in, Québec: Gouvernement du Québec (Emploi-Québec), 91 pages.

OUELLET, Martin (2007), "Guy Chevrette prévoit une année 2008 catastrophique pour le secteur forestier", La Presse Canadienne, 7 décembre 2007, Info 690.com.

STOTHART, Paul (2007), "Faits & Chiffres. Rapport sur la situation de l'industrie minière canadienne", in, Ottawa: Association minière du Canada, 72 pages.